

Arrêté N° 2023-082

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master sciences de l'éducation et de la formation direction des organisations éducatives est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 03/04/2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
université
— Lumière
— LYON 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Master sciences de l'éducation et de la formation Direction des organisations éducatives

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Quentin MAGOGEAT	mcf
Enseignante-chercheur	Amélie DEROBERT	mcf
Enseignante-chercheur	Stéphanie DUNMAS REYSSIER	mcf
Professionnelle	Christel TOURAILLE	Conseillère en formation en charge des axes numérique et innovation pédagogique : réseau GRETA CFA
Professionnel	Fabrice MATTEUCCI	Directeur. AJC CENTRE SOCIAL MJC L'EMBARCADERE